

Kind & Gezin - Pratique curative et préventive - Grève

Doc	a079013
Date de publication	05/07/1997
Origine	NR
	Oeuvre nationale de l'enfance (O.N.E.)
Thèmes	Médecine préventive

Après une entrevue du Bureau du Conseil national avec les dirigeants de Kind & Gezin, le Conseil national a envoyé la lettre suivante à l'administrateur général de Kind & Gezin.

Me référant à votre lettre, et annexes, du 28 mai 1997 concernant votre entretien avec le Bureau du Conseil national à propos de certains problèmes en rapport avec des médecins exerçant dans le cadre de Kind & Gezin, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Conseil national, après avoir reçu des informations complémentaires, a réexaminé cette question en sa séance du 5 juillet 1997.

Le Conseil national confirme sa lettre du 28 août 1996 dont copie ci-jointe.

Il appartient au Conseil provincial de trancher de manière autonome quant aux situations se présentant dans son ressort.

Lettre du Conseil national du 28 août 1996:

Le Conseil national a examiné votre lettre du 14 juin 1996 en sa séance du 24 août 1996.

En ce qui concerne la combinaison, par les médecins concernés, d'une activité médicale au sein d'un cabinet de consultation "Kind & Gezin" et d'un cabinet privé, le Conseil national est d'avis qu'il peut exister une incompatibilité déontologique dans l'exercice d'une activité en cabinet privé et d'une activité dans une consultation "Kind en Gezin" sur le même territoire d'activité.

Il appartient au Conseil provincial concerné de juger chaque cas en particulier.